



2^{ème} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (2011-2016) SYNTHESE DU BILAN 2011-2013

Préambule

Le bilan à mi-parcours du 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'Office de l'Eau Martinique témoigne d'une dynamique de solidarité territoriale et multi acteurs, qui monte en puissance depuis 2005, en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, pour la période 2011-2013, l'Office de l'Eau Martinique a attribué 22,4 M€ d'aides aux acteurs de l'eau, dont plus de 90 % aux services publics d'eau et d'assainissement de l'île. Les collectivités en général, les activités économiques (agricoles, industrielles, artisanales, ...) et les associations ont vu plus de 250 de leurs projets soutenus financièrement au cours de ces 3 années. Aussi, l'ODE est désormais le premier bailleur de fonds publics en Martinique pour les investissements en lien avec l'eau (40 %), devant l'Europe (30%), l'Etat, et les collectivités.

Mais encore, l'action de l'Office De l'Eau ne se résume pas uniquement à des interventions financières. Les aides de l'Office sont couplés avec une assistance technique multithématique, un appui aux actions de communication et de sensibilisation, une aide à la structuration et à la diffusion des données,...

Scruter le travail accompli, pour mieux appréhender le chemin restant à parcourir, affiner la trajectoire vers les objectifs de bon état des masses d'eau exigés par l'Europe, protéger les milieux aquatiques remarquables dont la Martinique bénéficie... tels sont les objectifs de la mission de l'Office de l'Eau.

Faire un bilan à mi-parcours de son PPI pour marquer un temps de réflexion contribue déjà à l'écriture du prochain programme.

L'analyse de ce bilan, le développement des indicateurs et leur suivi, la prise en compte des nouvelles dynamiques de politiques publiques (transition énergétique, réforme des territoires, le SDAGE révisé pour 2016-2021, nouveau programme européen,...) sont autant d'éléments bâtisseurs de la politique de l'eau dont il nous faudra prendre en considération pour le 3^{ème} programme.

Au cours de ce 2^{ème} programme, l'Office de l'Eau s'est structuré, a évolué, s'est mis en ordre de bataille, a fait souvent preuve de créativité et d'initiatives originales, l'Office s'est engagé.

Toutes ces actions n'auraient pu être conduites sans la mobilisation des administrateurs et l'engagement des agents de l'Office. Qu'ils en soient tous remerciés.

Jeanne Emérante DEFOI

Directrice de l'Office de l'Eau Martinique



Sommaire

Le 2ème PPI de l'Office de l'Eau Martinique	4
Les objectifs généraux poursuivis par l'Office de l'Eau	4
Les principes budgétaires d'exécution du programme pluriannuel d'intervention.....	5
Bilan à mi-parcours.....	7
Bilan des recettes.....	7
Bilan des dépenses.....	8
Avancement à mi-parcours	11
Indicateurs de progression des recettes et dépenses	11
Indicateurs d'avancement des interventions	15
Analyse et perspectives	17
Un programme d'intervention au service du SDAGE	17
Analyse critique du bilan à mi-parcours du PPI	19
Conclusions	22

Glossaire

DCE : Directive Cadre Européenne

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

ODE : Office de l'Eau de la Martinique

OSMOSE : Outil de Suivi des Mesures Opérationnelles Sur l'Eau

PDM : Programme De Mesure

PPI : Programme Pluriannuel d'Intervention

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPEA : Service Public d'Eau et d'Assainissement

Avertissement

Ce document est une synthèse du bilan à mi-parcours du PPI. L'intégralité de l'étude est disponible sur le site www.eaumartinique.fr ou sur demande directe auprès de l'ODE.



Adossé au Comité de bassin, l'Office de l'Eau de la Martinique (ODE) est un établissement public à caractère technique, administratif et financier est chargé, au côté des collectivités locales, des usagers et des services de l'Etat, de mettre en œuvre la politique de l'eau votée par le Comité de Bassin.

Son rôle est d'accompagner et de faciliter les politiques publiques relatives à l'eau sur le bassin, en exécution des dispositions du SDAGE.

Son action s'exerce au travers d'études, de conseils, d'informations et par le financement d'actions et de travaux.

Ses moyens proviennent essentiellement de redevances sur les différents usages de l'eau, en application notamment du principe de réparation des dommages envers l'environnement.

A cet effet, il élabore un **Programme Pluriannuel d'Intervention** (PPI) détaillant les actions prioritaires qu'il entend mener, le cadre de sa politique d'aide aux tiers et l'origine des recettes nécessaires à l'exécution du programme. Ce PPI a été approuvé par délibération par le Comité de Bassin le 30/11/2010.

LE 2EME PPI DE L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

Les objectifs généraux poursuivis par l'Office de l'Eau

Fort de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de son premier Programme Pluriannuel d'Intervention, l'Office De l'Eau de la Martinique (ODE) a présenté des objectifs ambitieux pour la mise en œuvre de son deuxième programme d'intervention :

- 1. Asseoir définitivement la place de l'ODE parmi les acteurs de l'eau en Martinique**
- 2. Consolider le système de participation et de responsabilisation des acteurs au travers des redevances de bassin et évaluer l'action des politiques publiques**
- 3. Mettre en œuvre le SDAGE et le Programme de Mesures au travers du programme d'aide et les actions internes**
- 4. Renforcer le suivi et la connaissance des milieux en lien avec la DCE et inscrire la Martinique dans le Système d'Information sur l'Eau**
- 5. Tisser des partenariats dans la Caraïbe**



Les principes budgétaires d'exécution du programme pluriannuel d'intervention

Recettes

Redevances

Chaque usager de l'eau, dans la mesure où il consomme et pollue de l'eau, doit être mis à contribution pour financer la préservation de cette ressource commune. Ainsi, l'ODE est chargé de percevoir différents types de redevances auprès des usagers, en fonction de la quantité d'eau consommée, de la pollution entraînée ou des perturbations apportées aux milieux aquatiques. Ces redevances servent à financer les actions de l'ODE.

Sur la dizaine de redevances existantes dans la réglementation française sur l'eau, seules cinq sont perçues sur le territoire de la Martinique :

- Redevance pour pollution domestique ;
- Redevance pour pollution non domestique ;
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Redevance pour pollutions diffuses ;
- Redevance pour prélèvement d'eau.

Dotations

Dans le cadre de l'instauration d'une solidarité nationale entre usagers de l'eau et à destination des collectivités d'outre-mer (Solidarité Interbassins), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) apporte chaque année un soutien financier conséquent pour les travaux d'infrastructures liées à l'eau et les études de connaissance. Ces dotations proviennent d'un prélèvement sur les ressources des Agences de l'Eau de la Métropole et sont distribuées aux Offices de l'Eau et aux DEAL (Ministère de l'Ecologie déconcentré) dans le cadre de conventions de partenariat.

L'ODE a perçu une fois des fonds de l'Union Européenne et du Ministère des Outre-Mer (pour le projet de recherche sur les diatomées marines).

Dépenses

Le programme d'aides

L'un des principaux corollaires au principe « l'eau paie l'eau » réside dans la redistribution des redevances perçues par l'ODE sous la forme d'aides financières. Ces aides peuvent aussi bien être attribuées à des établissements publics qu'à des entreprises privées ou à des associations, dans la mesure où les projets subventionnés concourent aux objectifs définis dans le deuxième Programme Pluriannuel d'Intervention de l'ODE Martinique. Les enveloppes budgétaires et les taux de subventions associés à chacun des six axes du programme d'aides ont été fixés par l'ODE en cohérence avec les priorités du Programme de Mesures associé au SDAGE de la Martinique.



- AXE 1 :** Protéger et gérer la ressource, sécuriser l'alimentation en eau potable de la population
- AXE 2 :** Connaître et maîtriser les pollutions
- AXE 3 :** Maîtriser les eaux pluviales et les risques
- AXE 4 :** Encourager la gestion intégrée et concertée
- AXE 5 :** Connaître, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
- AXE 6 :** Former et informer les usagers et acteurs de l'eau

La prime SPANC

Le taux de non-conformité des installations d'Assainissement Non Collectif présentes sur l'île étant alarmant, l'ODE Martinique a mis en place un système de primes aux Services Publics d'Assainissement Non Collectif dans le but de faciliter leur mise en place et de développer leur activité naissante (qui se limite pour l'instant au contrôle des installations). La prime est attribuée aux collectivités compétentes en matière de contrôle de l'assainissement non collectif, ou à leur mandataire dûment désigné. Elle est basée sur le nombre de contrôles effectués chaque année.

Actions internes

Au-delà de l'aide financière qu'il apporte aux tiers œuvrant en faveur de la protection des milieux aquatiques, l'ODE intervient également au travers de :

- l'élaboration (ou la commande) d'études diverses et variées ;
- la mise en œuvre des réseaux de mesures permettant le suivi qualitatif des ressources en eau et des milieux aquatiques ;
- la tenue de son rôle d'assistant technique et de formateur auprès des maîtres d'ouvrages partenaires ;
- la sensibilisation et l'information des acteurs de l'eau ;
- la tenue de différents systèmes d'information et de gestion des données sur l'eau ;
- la mise en place d'une coopération internationale en faveur des territoires défavorisés.

Fonctionnement

Par soucis de complétude dans le recensement des dépenses consenties par l'ODE pour la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, les charges de fonctionnement de l'Office seront également analysées dans ce bilan, à savoir :

- les charges de personnel ;
- l'amortissement et les imprévus ;
- les frais divers de fonctionnement ;
- les frais liés à la rémunération des exploitants de services d'eau chargés de percevoir les redevances pour le compte de l'ODE.



BILAN A MI-PAROURS

Bilan des recettes

Redevances

Les redevances perçues au cours des 3 premières années de mise en œuvre du second PPI se sont élevées à plus de 28 M€. Entre 2011 et 2013, ces recettes sont en très légère baisse (-1%).

	2 011	2 012	2 013	TOTAL 2011-2013	Evolution 2011-2013
Prélèvement	2 218 k€	2 253 k€	2 196 k€	6 668 k€	-1%
Pollution domestique	5 747 k€	5 710 k€	5 596 k€	17 053 k€	-3%
Modernisation des réseaux de collecte	1 341 k€	1 394 k€	1 421 k€	4 156 k€	6%
Pollutions diffuses	173 k€	160 k€	152 k€	485 k€	-12%
Total redevances perçues	9 479 k€	9 517 k€	9 366 k€	28 362 k€	-1%

La relative stabilité du montant total des redevances perçues depuis 2011 cache cependant quelques disparités :

- les perceptions de redevance pour pollution diffuse ont graduellement diminué (-12% sur 3 ans) du fait de la baisse des ventes de produits polluants pour cette période ;
- l'assiette de la redevance prélèvement pour les usagers irrigants a fortement augmenté (+32%), tout comme celle relatives aux autres activités économiques (+16%) du fait des conditions météorologiques ;
- l'assiette de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte a également progressé, mais à un rythme moins soutenu (+6% en 3 ans) ;

On constate que la redevance pour pollution domestique représente près de 60% des redevances perçues, devant la redevance pour prélèvement (23%) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (15%).

Dotations contractuelles

Sur la période 2011-2013, l'ONEMA s'est engagé à apporter son soutien à l'ODE à hauteur de 1,8 M€. On notera que la dotation annuelle, visant à financer des études sur la connaissance des milieux, a été multipliée par 5 entre 2011 et 2013 (notamment pour compenser le désengagement des services de l'Etat).

	2 011	2 012	2 013	TOTAL 2011-2013	Evolution 2011-2013
ONEMA	245 k€	394 k€	1 156 k€	1 796 k€	372%
Etat et établissement public	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Collectivités locales et chambres consulaires	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Subvention EU	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Total dotations perçues	245 k€	394 k€	1 156 k€	1 796 k€	372%

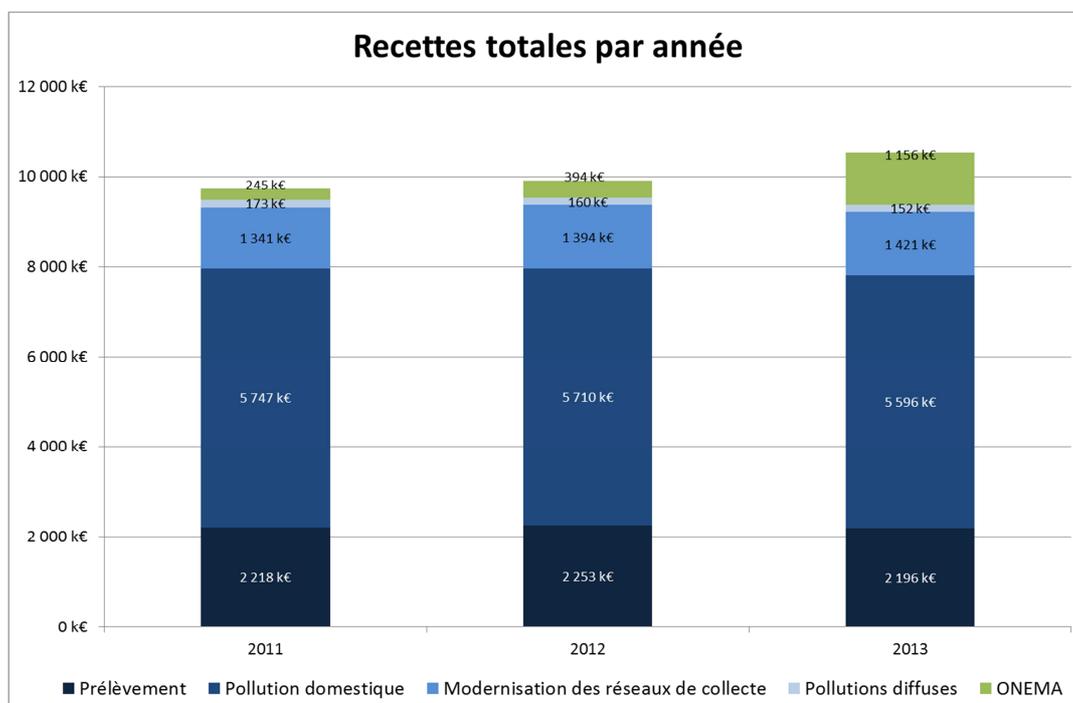
Autres recettes

L'ODE a bénéficié d'un reversement exceptionnel en 2012 de 1 751 386,76 € au titre de reliquats du FNDAE.



Bilan des recettes

Sur les trois premières années de mise en œuvre de son second Programme Pluriannuel d'Intervention, l'ODE a perçu plus de 30 M€ de recettes. Les recettes globales ont augmenté de 8% entre 2011 et 2013.



Sur les trois premières années d'exécution du PPI, il apparaît ainsi que les recettes proviennent majoritairement de la redevance pour pollution domestiques (56% des recettes) et de la redevance pour prélèvement (22% des recettes), toutes deux perçues auprès des usagers. La troisième source de financements provient des dotations de l'ONEMA, au titre de la solidarité interbassins, à hauteur de 15% des recettes totales.

Bilan des dépenses

Engagements des aides par axes

Ce bilan repose sur les engagements pris au cours des trois exercices et non sur les dépenses réellement exécutées.

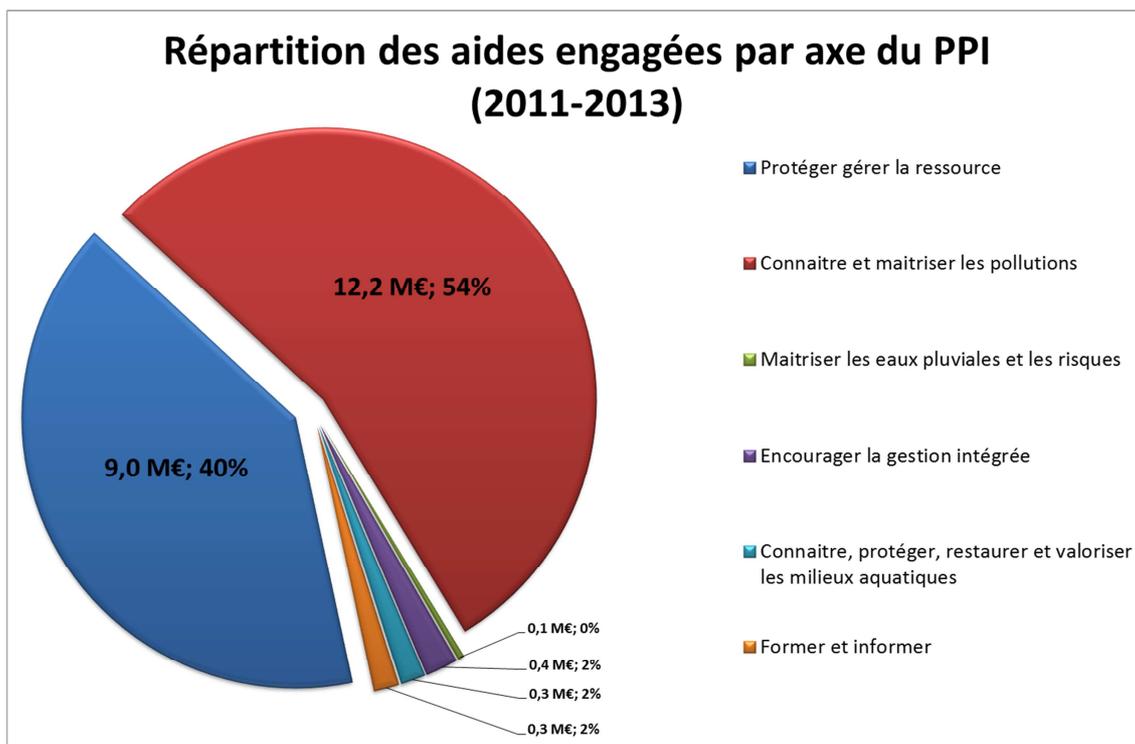
Sur la première moitié du Programme Pluriannuel d'Intervention, le programme d'aides de l'ODE a permis d'engager un soutien financier à l'exécution de **257 projets**, à hauteur de **22,4 M€**.

Le nombre de de projets aidés par an a chuté de 20% en 2012, avant de repartir à la hausse en 2013. Le montant des aides engagées n'a quant à lui cessé de décroître sur la période 2011-2013. Le niveau élevé des aides attribuées en 2011 est à rapprocher de la mise en œuvre par l'ODE des autorisations de programme, ainsi que du versement exceptionnel du reliquat de FNDAE, permettant de dépasser les crédits annuels ouverts.



Il est intéressant de noter que le montant des aides engagées en 2013 représente moins de la moitié du montant des aides engagées en 2011, pour un nombre de projets aidés quasiment identique. Les projets aidés apparaissent donc moins onéreux.

Au regard des sommes engagées dans le cadre du programme d'aides, on remarque que les deux premiers axes du PPI – « Protéger et gérer la ressource » et « Connaître et maîtriser les pollutions » – sont largement prédominants en volumes financiers (respectivement 54% et 40% des aides engagées).



Engagements des aides par secteurs

En considérant ces engagements par secteur bénéficiaire, on constate que deux secteurs d'activité se détachent : l'assainissement domestique et l'alimentation en eau potable. Ainsi, 92 % des aides sont engagées au bénéfice de ces deux secteurs. Les engagements d'aides se répartissent également de la façon suivante :

- 94 % à l'attention des collectivités publiques,
- 2 % destinées au milieu associatif,
- 4 % à l'attention des acteurs privés.

Primes SPANC versées

Sur la période 2011-2013, l'Office De l'Eau a octroyé plus de **152 k€** en primes SPANC. Entre 2011 et 2013, ces frais sont en baisse de 100% : aucune collectivité n'a formulé de demande en 2013.



Actions internes réalisées

Sur la première moitié du Programme Pluriannuel d'Intervention, l'ODE a dépensé plus de 5,2 M€ pour ses actions internes.

On constate que les études représentent la moitié de ces charges (51%), devant les réseaux de mesures (32%) et la communication (15%).

Fonctionnement

Sur la première moitié du Programme Pluriannuel d'Intervention, plus de 5,5 M€ de frais de fonctionnement ont été mobilisés par l'ODE. On constate que plus de la moitié des dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel.

Bilan des engagements de dépenses¹

Sur la période 2011-2013, l'ODE Martinique a engagé plus de 33,2 M€ de dépenses pour la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel d'Intervention. Les engagements tendent à diminuer sur la période considérée, principalement du fait de la diminution du volume d'aides engagées.

Le programme d'aides représente le plus gros poste de dépenses (deux-tiers des engagements de dépenses), devant les actions internes et le fonctionnement (représentant tous deux, 16 à 17 % des engagements de dépenses).

On notera que ces dépenses, effectuées dans le cadre du deuxième PPI de l'ODE, s'inscrivent *a fortiori* dans la dynamique de territoire insufflée par le SDAGE.

Ce qu'il faut retenir

Sur la période 2011-2013, l'Office De l'Eau Martinique a récolté plus de 30 M€ de recettes, principalement grâce à la perception des redevances payés par les usagers pour « pollution domestique » et pour « prélèvement d'eau ». Les recettes globales annuelles ont augmenté de 8% entre 2011 et 2013, entre autre part l'augmentation de la dotation ONEMA.

Dans le même temps, l'ODE a distribué 22,4 M€ d'aides aux acteurs de l'eau (dont plus de 90 % aux services publics d'eau et d'assainissement de l'île). Les collectivités en général, les activités économiques (agricoles, industrielles, artisanales, ...) et les associations ont vu plus de 250 de leurs projets soutenus financièrement au cours de ces 3 années.

Sur la première moitié du Programme Pluriannuel d'Intervention, l'ODE a dépensé plus de 5,2 M€ pour ses actions internes.

Au total, le programme d'aides, les actions internes et le fonctionnement propre de l'ODE ont engagé 33,3 M€ de 2011 à 2013.

¹ Nota Bene : Ce bilan des dépenses agrège dépenses engagées et dépenses réellement exécutées.



AVANCEMENT A MI-PARCOURS

Indicateurs de progression des recettes et dépenses

Avancement des recettes

Avancement des recettes globales

Au total, durant la première moitié du PPI II, l'ODE Martinique a perçu 54 % des recettes prévues pour la durée totale du programme. La perception des recettes est donc conforme aux prévisions.



- **Redevances :**
Tous types de redevance confondus, 55% des redevances prévues sur la durée totale du PPI ont été collectées entre 2011 et 2013. A mi-parcours, les recettes encaissées présentent donc un avancement conforme aux prévisions initiales du PPI.²
- **Dotations :**
Sur la période 2011-2013, le montant total des dotations reçues par l'ODE atteint 50% du montant prévisionnel avancé lors de l'établissement du second PPI pour la durée totale du Programme Pluriannuel d'Intervention.
- **Recettes exceptionnelles**
Le versement exceptionnel en 2012 d'un reliquat du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (1 751 386,76 €) contribue à accélérer l'avancement de la perception des recettes, au cours de cette première moitié de PPI.

Avancement des dépenses

Engagement des aides

Globalement, les dépenses liées au programme d'aides de l'ODE Martinique et engagées sur la période 2011-2013 représentent 66% des prévisions effectuées pour ce poste de charges lors de l'établissement du second PPI. Le détail de l'avancement de chacun des axes du programme d'aides est présenté ci-après.



²Ce bilan est établi sur les titres émis de redevance : le montant de redevances non recouvrées est de 1,8 M€ pour la période considérée, soit 6% des recettes attendues.



Le bilan des aides engagées établi pour chaque axe est le suivant :

- Axe n°1 : Protéger et gérer la ressource / Prévision d'aides de 11 530 k€



- Axe n°2 : Connaitre et maitriser les pollutions / Prévision d'aides de 19 224 k€



- Axe n°3 : Maitriser les eaux pluviales et les risques / Prévision d'aides de 330 k€



- Axe n°4 : Encourager la gestion intégrée / Prévision d'aides de 1 335 k€



- Axe n°5 : Connaitre, protéger, restaurer et valoriser les milieux aquatiques / Prévision d'aides de 1 080 k€



- Axe n°6 : Former et informer / Prévision d'aides de 342 k€



Si l'on constate globalement que **66% des sommes prévues dans le cadre du second programme d'aides ont d'ores et déjà été attribuées**, force est de constater que d'importantes disparités existent dans la mobilisation des différentes lignes budgétaires.

Ainsi **les axes et sous axes du PPI pour lesquels très peu de projets ou pas du tout ont été soumis** à l'ODE (taux d'engagement inférieur à 20 %) sont :

- Axe 1 : Protéger gérer la ressource :
 - Protéger la ressource et gérer pour le long terme
 - Maîtrise des prélèvements et économie d'eau chez les industriels et artisans
- Axe 2 : Connaitre et maitriser les pollutions
 - Etudes générales, innovation techniques et expérimentation
 - Maîtrise des rejets agricoles et accompagnement de ces acteurs
- Axe 4 : Encourager la gestion intégrée
 - Autres démarches de politique de territoire



SPANC

Sur les 3 premières années de mise en œuvre du second PPI, seuls 152 k€ de primes ont été engagés par l'ODE pour soutenir les collectivités locales ayant mis en place un SPANC. Ce montant est à rapprocher des 1 305 k€ que l'ODE avait prévu d'engager sur 6 ans : l'indicateur de consommation des primes s'établit donc à 12% du total prévisionnel de primes. Ce retard est le résultat d'un volume de diagnostics inférieur à la prévision (basée sur un strict respect des échéances réglementaires), ainsi que de la non sollicitation de certaines primes.



12%

Actions internes

Globalement, les dépenses afférentes aux « actions internes » et exécutées sur la période 2011-2013 représentent 51% des prévisions effectuées pour ce poste de charges lors de l'établissement du second PPI. Le détail de l'avancement de chacune des « actions internes » est présenté ci-après.



51%

- Etudes / Dépenses prévisionnelles de 3 000 k€ :
Les dépenses inhérentes aux études commanditées par l'ODE ont été plus importantes que prévues. La dépense s'est élevée à 2 675 k€ sur la période 2011-2013 : l'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Etudes » s'établit donc d'ores et déjà à 89%. Au cours de cette première moitié du PPI, le programme d'étude a en effet été revu, tout comme les recettes correspondantes, en raison du désengagement de l'Etat.
- Réseaux de mesures / Dépenses prévisionnelles de 3 600 k€ :
Sur 3 600 k€ de dépenses inhérentes aux réseaux de mesures pilotés par l'ODE portés au budget prévisionnel sur la durée totale du contrat, 1 691 k€ ont été engagés : l'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Réseaux de mesure » s'établit donc à 47%.
- Communication / Dépenses prévisionnelles de 1 800 k€ :
L'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Communication » s'établit à 43%.
- Observatoire de l'eau / Dépenses prévisionnelles de 300 k€ :
Sur les 300k€ prévus pour mettre en place et développer l'Observatoire de l'Eau sur le territoire de la Martinique, seuls 17 k€ ont d'ores et déjà été dépensés : l'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Observatoire de l'eau » s'établit donc à 6%. Seuls quelques développements et achat de logiciel ont été réalisés. On notera que les frais de fonctionnement de l'observatoire sont inclus dans ceux de l'ODE (la majorité des travaux étant menés en régie).



- Assistance technique et formation/ Dépenses prévisionnelles de 1 200 k€ :
Sur les 3 premières années de mise en œuvre du second PPI, seuls 44 k€ ont été engagés par l'ODE pour proposer une assistance technique et mettre en place des formations. L'indicateur de consommation de cette ligne de dépense s'établit donc à 4% du total prévisionnel.
- Coopération / Dépenses prévisionnelles de 300 k€ :
Seuls 25 k€ ont été engagés pour favoriser la coopération internationale (participation au Forum Mondial de l'Eau). L'indicateur de consommation de la ligne budgétaire « Coopération » s'établit donc à 8%.

Fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement engagées sur la période 2011-2013 représentent 55% des prévisions estimées pour ce poste de charges lors de l'établissement du second PPI.



- Salaires et charges / Dépenses prévisionnelles de 6 068 k€ :
Les dépenses liées aux salaires et charges des agents de l'ODE Martinique affectés à la mise en œuvre du second PPI (2 903 k€ sur la période 2011-2013) représentent 48% des dépenses prévues pour ce poste de charges sur la durée totale du programme d'intervention. Cet avancement est conforme aux prévisions, du fait de la mobilisation de contrats temporaires aux côtés des postes pourvus. Le maintien de la trajectoire d'avancement suppose une pérennisation des moyens mobilisés jusqu'alors.
On notera que 13% des dépenses liées aux salaires et charges des agents de l'ODE est à rattacher au fonctionnement de l'Observatoire de l'Eau (383 k€ sur 3 ans).
- Amortissement et imprévus/ Dépenses prévisionnelles de 1 916 k€ :
Les amortissements et imprévus ont quant à eux été plus importants que prévus, car plus de 95% de la somme prévue pour ce poste de charge a déjà été consommée sur les trois premières années de mise en œuvre du programme d'intervention.
- Frais de fonctionnement / Dépenses prévisionnelles de 1 200 k€ :
Les dépenses liées aux autres frais de fonctionnement de l'ODE affectés à la mise en œuvre du second PPI (533 k€ sur la période 2011-2013) représentent 44% des dépenses prévues pour ce poste de charges sur la durée totale du programme d'intervention.
- Rémunération prestation collecte / Dépenses prévisionnelles de 923 k€ :
Les dépenses liées à la rémunération des exploitants de services chargés de la collecte des redevances représentent 31% des dépenses prévues pour ce poste de charges sur la durée totale du programme d'intervention.



Indicateurs d'avancement des interventions

Exécution des engagements de dépenses

Un premier niveau d'évaluation de l'avancement des interventions réside dans la mesure de l'exécution des engagements. Cette mesure s'appuie sur l'analyse des versements effectifs des aides attribuées durant la période 2011-2013. Des 257 projets dont les aides ont été attribuées, seulement 83 projets ont bénéficié d'un premier mandatement et 36 projets ont vu les aides intégralement exécutées.

Globalement, on observe un taux d'exécution relativement modeste : **seulement 20 % des aides attribuées ont été mandatées**. Si ce taux est de 6 % pour les projets attribués très récemment, il n'est que de 24 % pour les projets plus anciens et dont les aides ont été attribuées en 2011.

Il est relevé une meilleure exécution des projets visant l'axe 'Former et informer' (50 %), et à contrario un très faible mandatement pour l'axe 'Encourager la gestion intégrée' (6 %)³.

Une distinction nette est opérée dans le niveau de mandatement des aides attribuées selon la nature du maître d'ouvrage.

	Taux de mandatement par secteurs
Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement	18%
Autres collectivités	13%
Professionnels (agricoles, industriels, ..)	52%
Diverses (associations, ...)	50%
Ensemble	20%

Le décalage entre l'attribution des aides et leur mandatement, a contraint l'ODE à procéder fin 2013 à l'immobilisation de 20 M€ de trésorerie.

Ce décalage s'explique sans aucun doute au travers de plusieurs mécanismes : d'une part, la réactivité de l'ODE à attribuer les aides et d'autre part les difficultés de natures diverses retardant l'exécution des projets (attente de co-financement, maîtrise foncière, coordination de chantiers, ...).

Aussi ce constat ne peut que souligner l'insuffisance des indicateurs d'avancement des engagements de dépenses.

³ Le faible mandatement constaté sur l'axe 'Encourager la gestion intégrée' s'explique, au moins en partie, par le fait que les aides dévolues au contrat de baie de Fort-de-France n'aient pas encore été réclamées.



Indices de réalisation

Au-delà de l'exécution des engagements de dépenses, il est opportun de mettre en œuvre des indices de réalisation, permettant d'illustrer plus aisément les actions soutenues ou conduites par l'ODE.

Deux familles d'indicateurs peuvent être mobilisées :

- les indices de réalisation des projets par axes :

- nombre de projets ayant fait l'objet d'un engagement et dont le mandatement a au moins débuté :



On retiendra qu'en définitive, seulement 20% des projets prévus font l'objet d'un mandatement d'aide financière (ne serait-ce que partiel).

- volume d'aides ayant fait l'objet d'un engagement et dont le mandatement a au moins débuté :



On retiendra qu'en définitive, seul 13% des aides prévues aboutissent à un mandatement (ne serait-ce que partiel).

- les indices de réalisations techniques :

Ces indices nécessitent au préalable la mise en œuvre d'un processus de collecte et de bancarisation des informations.

Ce qu'il faut retenir

A mi-parcours du deuxième Programme Pluriannuel d'Intervention de l'ODE :

- la perception des recettes totales atteint 54 % de la prévision,
- 66 % des aides prévisionnelles sont engagées,
- 51 % des actions internes sont conduites,
- 55 % des dépenses de fonctionnement prévues pour la totalité du programme ont été engagées.

On retiendra que les taux d'avancement des axes et sous-axes du PPI sont relativement hétérogènes et qu'il existe un très net décalage entre l'attribution des aides et leur mandatement. À la fin 2013, seuls 20 % des projets prévus sur la durée du programme ont fait l'objet d'un mandatement d'aide financière (ne serait-ce que partiel). Ainsi en définitive, seul 13% des aides prévues aboutissent à un mandatement.



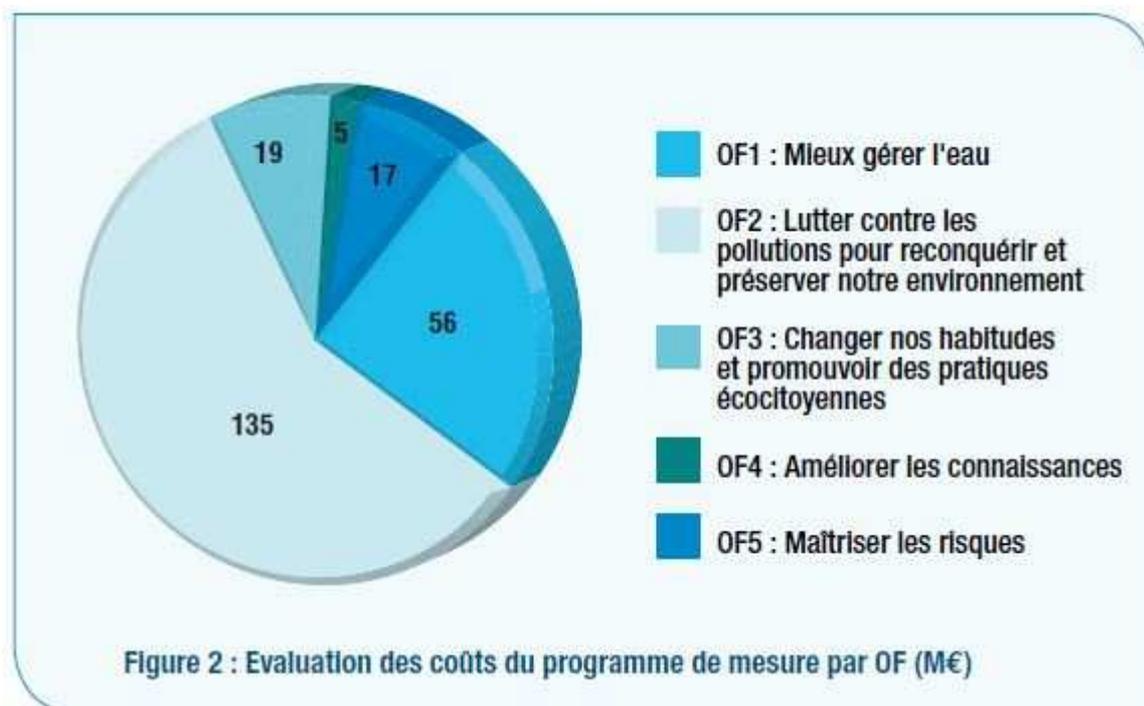
ANALYSE ET PERSPECTIVES

Un programme d'intervention au service du SDAGE

Les priorités de l'ODE découlent directement des « Orientations Fondamentales » du SDAGE 2009-2015 définies comme suit :

- OF1 : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers
- OF2 : Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
- OF3 : Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques éco-citoyennes vis à vis des milieux
- OF4 : Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques
- OF5 : Maîtriser et prévenir les risques.

Les orientations fondamentales du SDAGE et les actions du Programme de Mesures peuvent être mises en correspondance avec le programme d'aides de l'ODE (cf. annexe). Cet exercice illustre la cohérence des priorités de l'ODE avec les « Orientations Fondamentales » du SDAGE 2009-2015, mais aussi les quelques nuances existantes avec les actions du Programme de Mesures.



Présentation du Programme de Mesures 2010-2015



Si les orientations fondamentales du SDAGE ont bien été retranscrites en axes prioritaires au sein du programme d'aides de l'ODE Martinique, **la pondération des priorités après retraitement diffère assez sensiblement sur certaines orientations** (retraitement du PPI selon les orientations fondamentales disponibles en annexe⁴) :

	Poids théorique		Montants prévisionnels PPI
	PDM	PPI	
1. Gérer l'eau comme un bien commun	24,2%	23,8%	9 000 k€
2. Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre	57,9%	50,4%	19 044 k€
3. Changer nos habitudes et promouvoir des pratiques	7,5%	20,8%	7 852 k€
4. Améliorer les connaissances	2,1%	2,3%	855 k€
5. Maîtriser les risques	8,3%	2,7%	1 005 k€

Si le poids relatif des deux principales orientations est plutôt respecté, le 2^{ème} PPI de l'ODE se démarque par l'importance donnée à l'orientation « Changer nos habitudes et promouvoir des pratiques éco citoyennes ».

A titre d'illustration, l'avancement des aides engagées peut-être également présenté selon les orientations fondamentales du SDAGE :

	Taux d'avancement	
	Projets aidés	Aides attribuées
1. Gérer l'eau comme un bien commun	56%	88%
2. Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre environnement	63%	66%
3. Changer nos habitudes et promouvoir des pratiques écocitoyennes	78%	45%
4. Améliorer les connaissances	37%	41%
5. Maîtriser les risques	25%	26%
TOTAL	64%	66%

⁴ Le retraitement ne peut être effectué qu'en comprenant des doubles comptes.

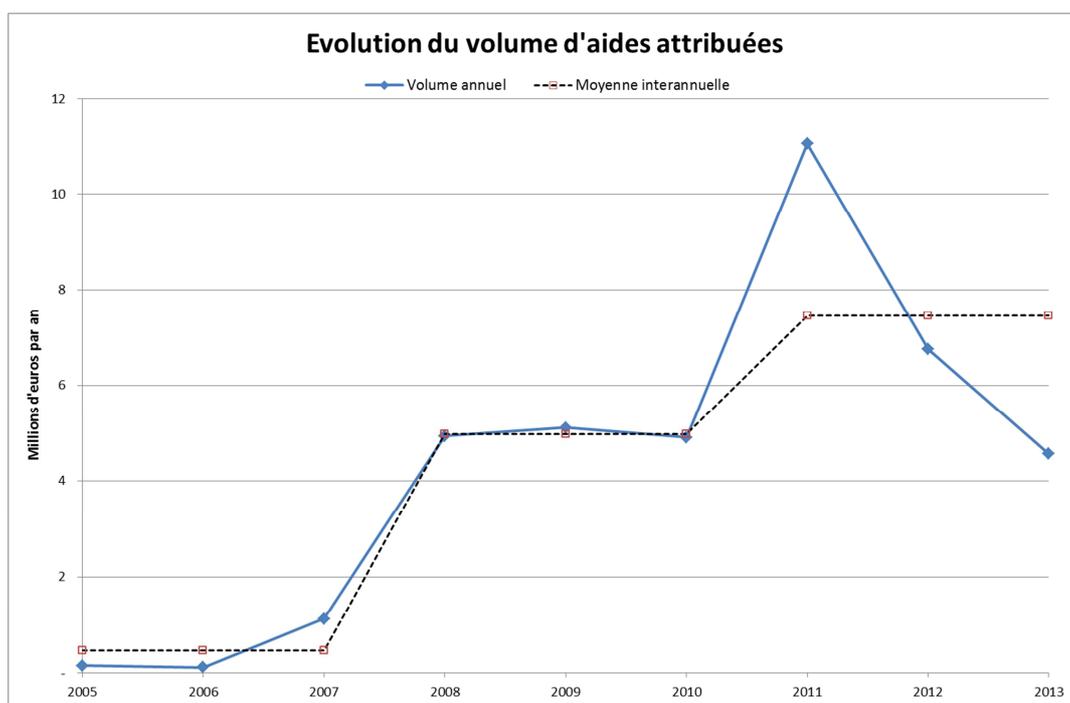


Analyse critique du bilan à mi-parcours du PPI

L'instauration d'une certaine dynamique de territoire depuis 2005

La dynamique territoriale et multi acteurs en faveur de l'eau et des milieux aquatiques est soulignée par :

- une nette augmentation du nombre des aides accordées chaque année depuis 2005, pour atteindre 90 projets aidés en 2013 ;
- une nette augmentation du montant d'aides attribuées chaque année depuis 2005, même si l'année 2011 est atypique ; trois paliers se distinguent nettement :



Sur le plan quantitatif, l'attribution des aides aux projets témoignent d'une montée en puissance du système 'redevances-subventions'.

2011-2013: un programme d'aides déjà bien entamé ... en apparence

Si l'on constate globalement que **66% des sommes prévues dans le cadre du second programme d'aides ont d'ores et déjà été attribuées**, les lignes budgétaires afférentes aux axes n°6 (« Former et informer »), n°2 (Connaitre et maîtriser les pollutions) et n°1 (« Protéger et gérer la ressource ») ont déjà été considérablement consommées, notamment du fait de la multiplicité des projets relevant de ces axes.

Mais l'examen des mandatements des aides montre un décalage significatif entre l'attribution des aides et leur versement effectif. Ainsi une mesure de l'avancement du programme d'aides sur la base des mandatements donne une toute autre vision. Etant donné que seules 20 % des aides attribuées sont à ce jour mandatées, le taux d'avancement global n'est que de 13 %.

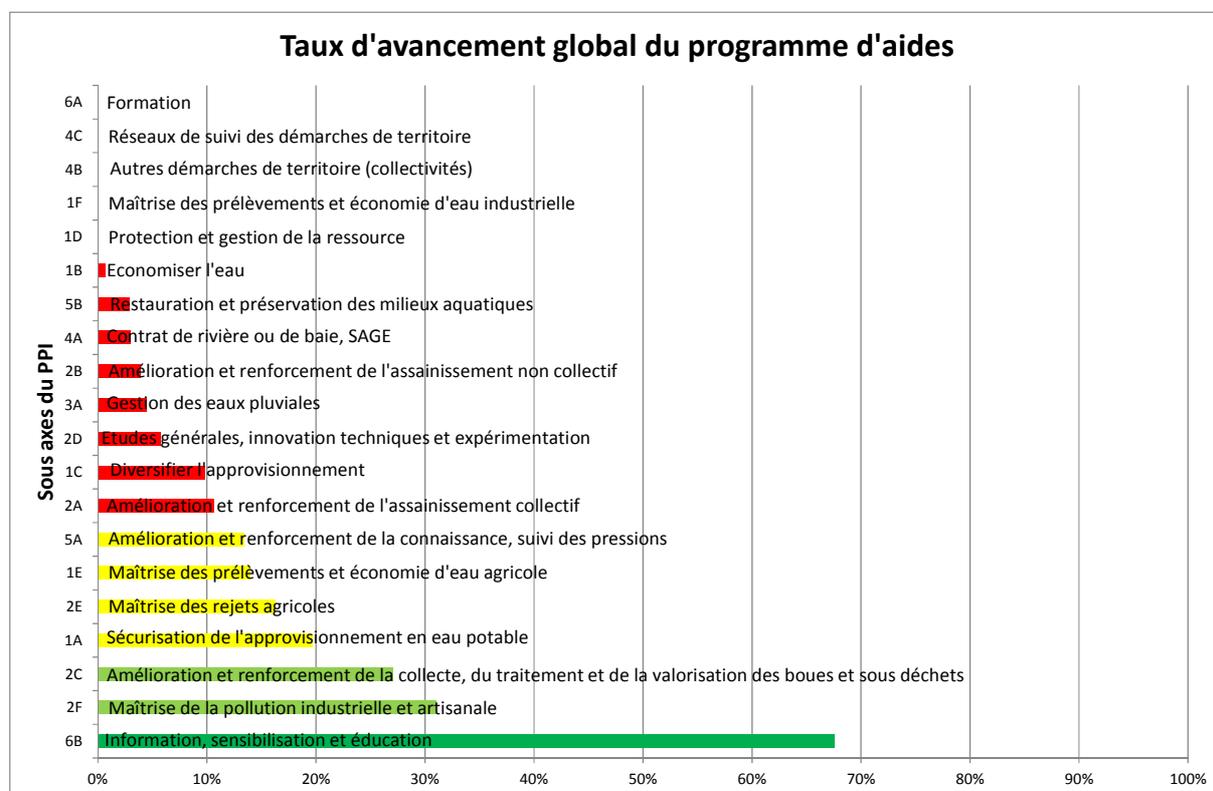


En premier lieu, le faible taux d'exécution des aides et notamment celui pour les aides attribuées en 2011, soulève une forte interrogation générale, avant même d'envisager une mesure d'indices de réalisation technique du PPI :

- Quels est le degré d'avancement des projets pour lesquels les aides ont été attribués mais pas mandatés ?
- Les projets sont-ils exécutés sans que les aides soient versées ?
- La réalisation des projets est-elle bloquée pour diverses raisons ? Le projet est-il annulé ?
- Le projet suit-il son cours mais le maître d'ouvrage fait face à des difficultés de gestion de projets ?

Ces interrogations sont manifestes pour les sous-axes :

- Axe 1 : Protéger gérer la ressource :
 - Economiser l'eau
- Axe 2 : Connaitre et maîtriser les pollutions
 - Amélioration et renforcement de l'assainissement collectif
- Axe 3 : Gestion des eaux pluviales
- Axe 4 : Encourager la gestion intégrée
 - Contrat de rivière ou de baie, SAGE,
 - Réseaux de suivi
- Axe 6 : Former et informer
 - Formation



In fine, le taux d'avancement global du Programme d'aides n'est que de 13 % à fin 2013 ; seul un sous-axe dépasse les objectifs à mi-parcours et deux autres présentent un taux d'avancement global encore correct.

- 2011-2013 : autres volets du PPI

Pour les autres volets du PPI, il convient de mettre en exergue :

- Un avancement soutenu des études conduites par l'ODE ;
- Les taux d'avancement corrects :
 - des actions visant les réseaux de mesures,
 - de la communication,
- **Les faibles taux d'avancement de la programmation budgétaire relatifs :**
 - **aux primes pour le SPANC,**
 - **aux actions d'assistance technique et de formation,**
 - **à l'observatoire de l'eau,**
 - **aux actions en faveur de la coopération.**

Ce qu'il faut retenir

Le bilan de l'avancement du 2^{ème} PPI est indéniablement encourageant. En tant que déclinaison opérationnelle du SDAGE, le 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention de l'ODE a sans conteste installé une dynamique vertueuse sur le territoire de la Martinique.

Il convient néanmoins de rester prudent au vu des enseignements de ce bilan : des préconisations ont été formulées afin de viser une mise en œuvre opérante (réorientation des crédits, réflexion sur l'efficacité des méthodes, ...) et de perfectionner la mesure des réalisations concrètes. Cette partie est détaillée dans l'étude intégrale.

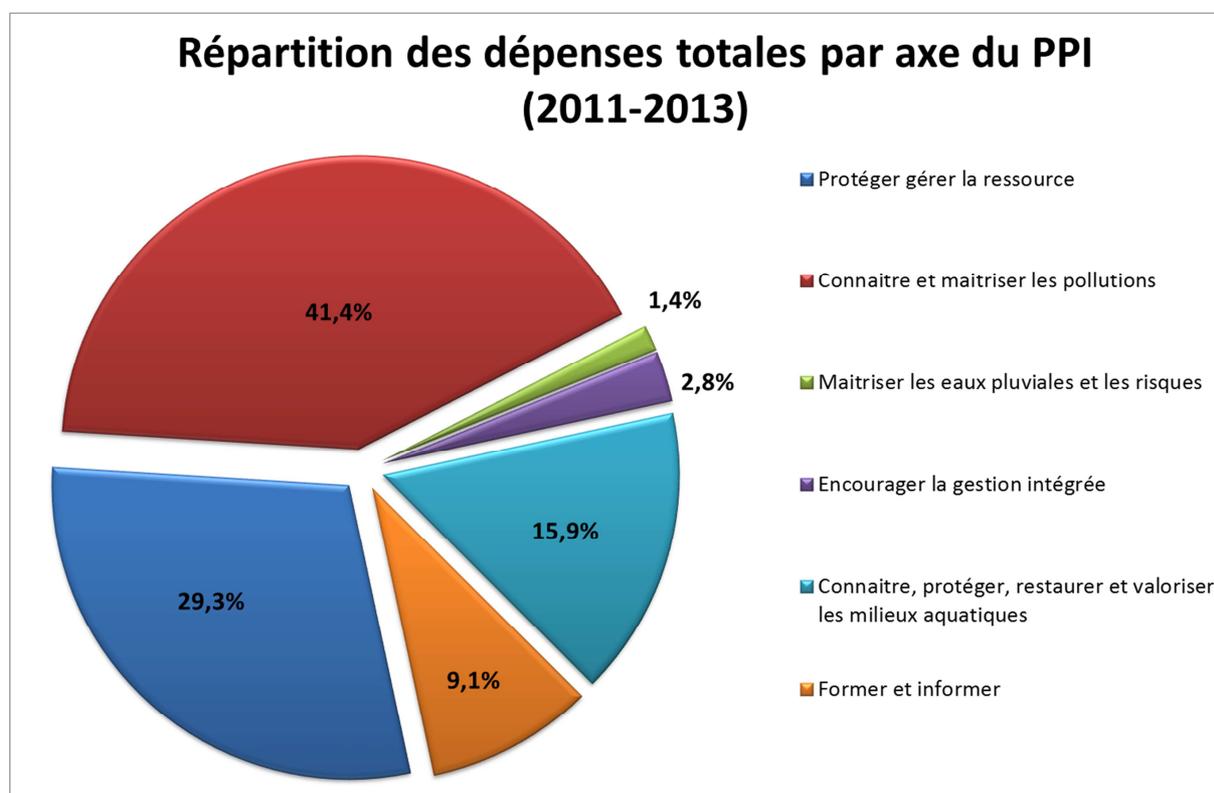


CONCLUSIONS

Le bilan à mi-parcours du 2^{ème} PPI témoigne d'une dynamique territoriale et multi acteurs, qui monte en puissance depuis 2005, en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi pour la période 2011-2013, l'ODE de la Martinique a attribué 22,4 M€ d'aides aux acteurs de l'eau, dont plus de 90 % aux services publics d'eau et d'assainissement de l'île. Les collectivités en général, les activités économiques (agricoles, industrielles, artisanales, ...) et les associations ont vu plus de 250 de leurs projets soutenus financièrement au cours de ces 3 années.

Le programme d'aides, les actions internes et le fonctionnement propre de l'ODE ont mobilisés au total 33,3 M€ de 2011 à 2013, au profit des 6 axes fondamentaux du 2^{ème} PPI. Leur répartition s'établit de la façon suivante :



La dynamique relevée se traduit également dans les taux d'avancement du programme. A mi-parcours :

- la perception des recettes totales atteint 54 % de la prévision,
- 66 % des aides prévisionnelles sont attribuées,
- 51 % des actions internes sont conduites.

Néanmoins les avancements sont hétérogènes selon les axes et sous-axes du PPI.



La recherche d'une mesure des réalisations impulsées par le PPI a conduit à constater un décalage important entre l'attribution des aides et leur mandatement : par exemple, seules 24 % des aides attribuées en 2011 sont mandatées à mi-parcours. Si le taux d'avancement du programme n'est mesuré que sur la base des aides mandatées, il s'élève alors à 13 %.

Axes	Taux de réalisation des projets (mandatés/prévus)	Taux de réalisation des aides (mandatées/prévues)
Protéger et gérer la ressource	23%	14%
Connaitre et maitriser les pollutions	18%	13%
Maitriser les eaux pluviales et les risques	8%	5%
Encourager la gestion intégrée	2%	2%
Connaitre, protéger, restaurer (...)	7%	7%
Former et informer	82%	50%
Tous axes confondus	21%	13%

Le bilan encourageant de l'avancement du 2^{ème} PPI, mais néanmoins prudent quant à la mesure des réalisations, conduit à formuler des préconisations afin de viser une mise en œuvre opérante à son terme, et permettre la mesure des réalisations concrètes.

Les chiffres de la première moitié du PPI

Plus de 30 M€ de recettes récoltées

22,4 M€ d'aides distribuées aux acteurs de l'eau

Plus de 90 % de ces aides destinées aux services publics d'eau et d'assainissement

5,2 M€ ont été dépensé pour les actions internes de l'ODE

Au total 33,3 M€ ont été engagés au travers du programme d'aides, des actions internes et du fonctionnement propre de l'OD

A mi-parcours du deuxième Programme Pluriannuel d'Intervention de l'ODE :

- la perception des recettes totales atteint 54 % de la prévision,
- 66 % des aides prévisionnelles sont engagées,
- 51 % des actions internes sont conduites,
- 55 % des dépenses de fonctionnement prévues pour la totalité du programme ont été engagées.

À la fin 2013, seuls 20 % des projets prévus sur la durée du programme ont fait l'objet d'un mandatement d'aide financière (ne serait-ce que partiel). Ainsi en définitive, seul 13% des aides prévues ont abouti à un mandatement.





Office De l'Eau Martinique
7 avenue Condorcet—BP 32
97201 Fort-de-France Cedex
Standard : 059648 47 20
Fax : 0596 63 23 67

contact@eaumartinique.fr

www.eaumartinique.fr